

N. 219 Rio de Janeiro le 23 etout 1822.

M. J. Br^e d'enseignement Le Vicomte de Castelnau, Ministre des Affaires Etrangères.

Monsieur

M. Mahelin, qui s. est. a daup^u nommé, le 22 juillet 1821, Vice-consul au Para, m'écrit en date du 23 avril de cette même année qu'il s'était arrêté en cette résidence le 15 du même mois; qu'il s'était adressé dès le lendemain de son débarquement à la Junta provisoire de la Province pour demander, en lui communiquant son diplôme, de l'après et de le faire reconnaître en cette qualité de Vice-consul du Roi. Il m'assure avoir reçu de la dite Junta l'accueil le plus flatteur mais qu'on lui avait déclaré qu'on ne pourrait obtempérer à sa demande sans qu'il eût au préalable l'acquiescement du Roi de Portugal.

Cet objet, après avoir insisté inutilement pour se faire reconnaître en sa qualité, a demandé à la Junta de pouvoir exercer ses fonctions relativement aux nationaux, à la Police de leur navigation, aux différends qui s'élèveraient entre eux &c. &c. et cette faculté lui a été accordée. Il m'a transmis en conséquence la commission du Roi de France en me priant de vouloir bien hâter son expédition à la dite Junta du Para ou de la lui adresser directement après de la transmettre lui-même aux autorités compétentes.

Ce n'est qu le 21 du courant qu la dite lettre m'est parvenue.

Bien pénétré de la sagesse prévoyante des instructions qui m'ont été transmises du Ministère en date du 28 Août de l'an dernier, au sujet de l'installation des seuls nouveaux Vice-Consuls Français au Para et à Maranhão, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'y conformer littéralement et j'ai répondu dans ce sens à M. Mahelin, et considérant néanmoins l'immense distance qui me sépare du Para et que cette Province a des communications bien plus promptes et plus régulières avec l'Es-

bonum, j'ai cru devoir transmettre à mon collègue, M.^r Lesseps, la dite commission; et afin de le fixer d'une manière plus précise dans les démarches qu'il aurait à faire, je lui ai donné copie des réflexions extrêmement judicieuses que le Ministère m'avait adressées sur ce sujet dans sa dépêche du 28 Août que j'ai citée ci-dessus.

D'après ce que j'ai entendu récemment de M.^r d'Andrada, les deux provinces du Para et du Maranhão n'ont, jusqu'à ce moment manifesté aucun desir de se réunir sous la Régence de S. C. R. et le Ministère m'a dit positivement n'avoir rien de leur part le motif du rapport. on ne peut cependant préjuger l'impression que produira, en ces deux provinces, la connaissance des derniers événements de cette capitale et les actes qui y ont été publiés. dans tous les cas il est probable que M.^r Lesseps en sera prévenu avant moi.

Au milieu de toutes ces incertitudes je dois avoir agi en cette occasion conformément aux vues de V. Ex.^{te} et j'ose me flatter qu'elle approuvera également la mesure que j'ai cru devoir employer lors de l'arrivée en cette capitale de M.^r Daurery, quand je le présentai au Ministère brésilien: circonstance que j'ai eu l'honneur de faire connaître à V. Ex.^{te} dans mon rapport. N.° 188 du 7 Mai dernier.

ellabe